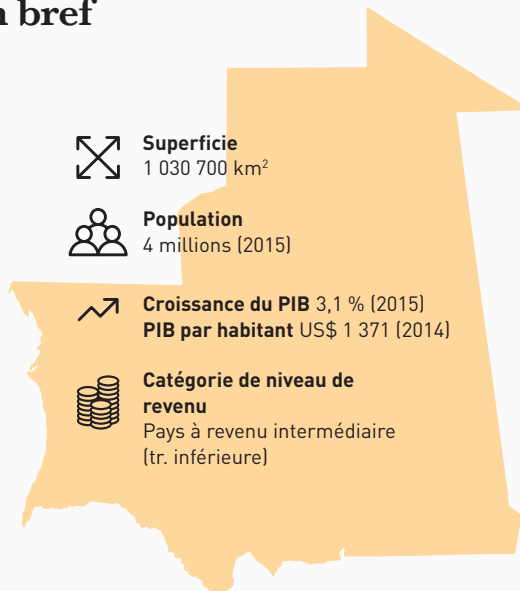




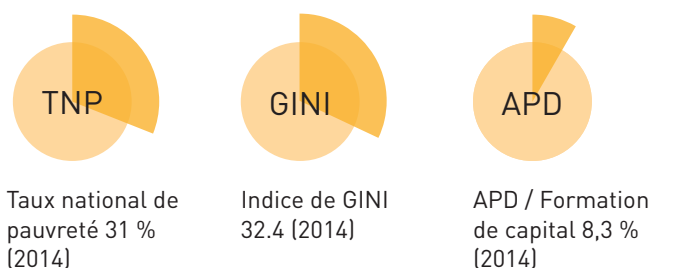
1. Contexte du pays

La Mauritanie connaît un recul de sa croissance, qui est passée de plus de 5 % en 2014 à 3,1 % en 2015. Plusieurs facteurs en sont responsables, comme la chute des prix des produits de base (minéraux, or et fer) ainsi que le ralentissement économique dans des secteurs clés tels que le pétrole et l'industrie, la construction et le secteur public. Le taux de croissance actuel est dû à la dynamique de la production halieutique et à la vitalité du secteur minier. La Mauritanie a procédé à des révisions politiques et à des changements structurels pour contrebalancer les chocs économiques externes et internes et pour préserver le taux de croissance actuel. Une loi financière a été promulguée en 2015 pour consolider la stabilité macroéconomique et la mise en œuvre de réformes structurelles clés. Fin 2015, on a pu constater l'efficacité des efforts de réforme, se manifestant par un taux d'inflation stable de 4,6 % et une diversification progressive de l'économie en soutenant des secteurs à fort potentiel, tels que les services. Les efforts de réforme de la Mauritanie ont été reconnus par le rapport Doing Business 2016, où le classement du pays s'est amélioré, passant de la 176ème à la 168ème place. En outre, le pays est reconnu comme l'un des 10 premiers réformateurs au monde. La Mauritanie a progressé vers la réalisation des OMD ; notamment, vers la réduction de la pauvreté qui est passée de 42 % en 2008 à 31 % en 2015. En revanche, le taux de chômage est passé de 10,1 % en 2012 à 12,85 % en 2015. Cela traduit le manque d'interventions pour la promotion de l'emploi, car il n'existe pas de cadre approprié pour guider les parties prenantes sur les priorités et pour développer des synergies avec les politiques et stratégies sectorielles pertinentes. De plus, la multiplicité des acteurs institutionnels et le manque de coordination contribuent à l'inefficacité des interventions.

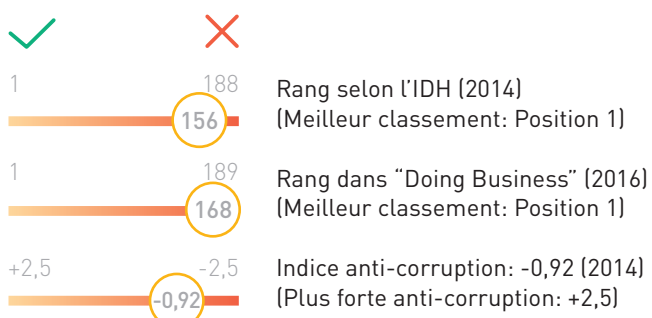
En bref



Indices clés de développement :



APD par habitant US\$ 64,8 (2014)



Ressources (% Produit intérieur brut)



Défis majeurs de développement

Le taux de la dette extérieure de la Mauritanie (55,08 %) est extrêmement élevé et représente un lourd fardeau pour l'économie du pays, notamment en raison des investissements directs étrangers limités, du faible niveau d'APD et des déficits économiques du pays au cours des deux dernières années. Cependant, le pays a également investi dans des secteurs innovants tels que les énergies renouvelables. La Mauritanie a franchi un pas considérable dans l'utilisation des énergies renouvelables, dont la part par rapport à l'énergie totale est passée de 5 % en 2012 à 25 % en 2015. Réduire les inégalités et s'attaquer à la redistribution des richesses sont des défis majeurs que la Mauritanie peut surmonter, à condition de poursuivre son engagement en faveur de la bonne gouvernance, en particulier dans le secteur minier et dans la supervision des entreprises publiques.

2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

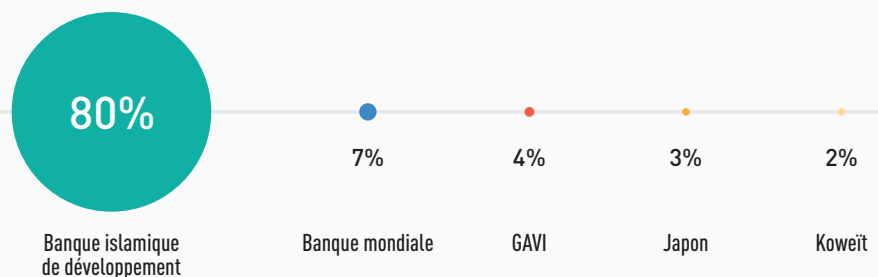
A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

Le document de développement stratégique du pays est le Document de stratégie de réduction de la pauvreté III, 2011-2015 (Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté, CSLP III, 2011-2015). Ce document a servi de point de référence sur lequel les partenaires de développement ont aligné

leurs activités de programme et autour duquel le gouvernement a articulé la coordination des partenaires. Compte tenu de la fin de la période, le gouvernement a demandé une évaluation globale du Document de stratégie de réduction de la pauvreté III et a engagé de vastes consultations nationales pour définir

le programme de développement post-2015 du pays, notamment en intégrant les ODD. Sur la base de ces résultats, le gouvernement a lancé en septembre 2015 l'élaboration de sa Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) couvrant la période 2016-2030.

Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)



 **Non**
Participation au suivi 2014

 **Oui**
Existence d'une politique nationale de coopération

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

Il existe un Comité de coordination des partenaires d'État, chargé du suivi du financement public au développement et de la mobilisation des ressources, présidé par le Ministre de l'Économie et des Finances et qui se réunit trois fois par an. En outre, les partenaires ont mis en place une plate-forme de consultation interne pour coordonner leurs activités et assurer une coopération efficace en matière de développement. Cette plate-forme de consultation des partenaires fonctionne au niveau de la gouvernance mondiale et au niveau sectoriel. Dix groupes sectoriels, dont un groupe sur la gouvernance se réunissent régulièrement. Le Groupe sectoriel sur la gouvernance regroupe tous les partenaires et se réunit régulièrement pour coordonner le

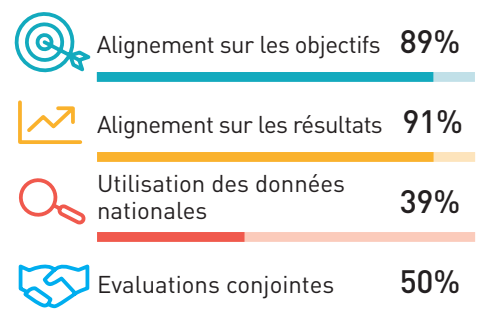
soutien des partenaires au niveau technique. La Mauritanie dispose de son propre système officiel d'information sur la gestion des finances de développement. Le Ministère de l'Économie et des Finances a mis en place une base de données d'assistance au développement (DAD Mauritanie), une plate-forme automatisée de gestion de l'information conçue pour améliorer l'efficacité et la transparence de la planification et de la coordination du développement national ([HYPERLINK "http://dad.synisys.com/dadmauritanie/#"](http://dad.synisys.com/dadmauritanie/#)). Cet outil de coordination permet de contrôler le financement public extérieur du développement pour appuyer la mise en œuvre des domaines prioritaires de la SCAPP.

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

En 2015, 89 % de la coopération au développement comptabilisée est alignée sur les objectifs nationaux, tandis que 91 % utilisaient des cadres de résultats nationaux. Toutefois, seulement 39 % utilisent les systèmes de surveillance de la Mauritanie. Le gouvernement a joué un rôle dans 50 % des évaluations de projets prévues. Il s'agit d'un

faible pourcentage, compte tenu du fait que, dans l'ensemble, 71 % des projets ont fait l'objet d'une évaluation finale. Ces chiffres doivent être considérés avec prudence, car le partenaire principal, la Banque islamique de développement, n'a pas fourni d'informations complètes.

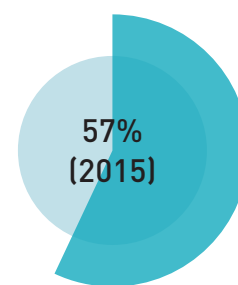


Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

Selon les résultats enregistrés lors du deuxième cycle de suivi, seule 57 % de la coopération au développement prévue pour le secteur public a été inscrite au budget du gouvernement, ce qui indique la nécessité

d'appuyer l'inscription de la coopération au développement au budget pour améliorer la redevabilité mutuelle et l'appropriation nationale des dépenses du secteur public.

Pourcentage au budget



Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

Selon les résultats du deuxième cycle de suivi, la Mauritanie a progressé dans l'utilisation des systèmes nationaux relative à la coopération pour le développement. En 2015, la plupart des partenaires de développement ont adopté l'exécution du budget national, des procédures nationales d'établissement de

rapports financiers et de réalisation d'audit. Néanmoins, beaucoup de progrès doivent encore être réalisés en matière d'achats, où seul 2 % des systèmes d'approvisionnement du pays sont utilisés. S'agissant de l'Évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN), la Mauritanie a obtenu la note de 3, laquelle

demeure stable depuis 2010. Cependant, l'indicateur pour le déliement du financement public du développement est passé de 75 % en 2013 à 81 % en 2015. Ces chiffres en amélioration doivent être lus sachant le besoin important de produits d'importation liés au développement du secteur minier.

| | Budget (idéal: 100%) | Rapports financiers (idéal: 100%) | Audit (idéal: 100%) | Achats (idéal: 100%) | EPIN* (maximum: 6) | Déliement (idéal: 100%) |
|--------------------------|-------------------------|---|------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------------|
| INDICATEUR 9B. | 79% | 73% | 73% | 2% | | |
| INDICATEURS 9A ET 10. | | | | | 3,0 | 81% |

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

La société civile en Mauritanie contribue activement à divers domaines du développement. Au niveau national, la société civile participe au Comité national de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), au Comité national de lutte contre la corruption et la gabegie, ainsi qu'aux activités de suivi et d'évaluation liées à la mise en œuvre de la SCAPP. La société civile participe au processus de planification et à l'application du cadre de partenariat, qui est assez hétérogène dans tous les secteurs. Dans des secteurs tels que la santé ou l'éducation, la participation de la société civile aux services publics est encouragée, notamment par l'intermédiaire des associations de parents et des comités de gestion des établissements de santé. Cependant, pour des secteurs tels que l'environnement, l'eau et l'assainissement, ou l'énergie, ils sont soumis au dialogue entre

l'État et les partenaires au développement. Par le Décret 680 (2011), le Ministère de l'Intérieur a créé les Comités de Consultation Communaux (CCC) en tant que plateformes de consultation des OSC pour l'élaboration de plans de développement communaux (PDC). Les CCC sont censés tenir un rôle consultatif sur les budgets et les investissements municipaux, ce qui permet à la société civile locale de surveiller et de commenter les comptes publics. Toutefois, l'application de cette loi et la qualité du dialogue sont très inégales selon les compétences. Au niveau régional, les représentants des OSC sont inclus dans les comités de développement régional qui comprennent la commune de Wali et les services décentralisés de l'État. Cependant, le fonctionnement de ces comités est partiel et aléatoire selon les régions et les secteurs. Le gouvernement tient à faire participer le secteur privé ainsi que les syndicats au processus de

développement. Ainsi, le secteur privé, les employeurs et les syndicats sont représentés au Conseil économique et social mauritanien. Grâce à la création du Conseil présidentiel de l'investissement, le gouvernement vise à renforcer le dialogue entre le secteur privé et l'État. Le Comité consultatif, un organe conjoint du secteur privé et de l'État fonctionnant sous l'égide du Ministère de l'Économie et des Finances, vise à stimuler l'investissement. Une stratégie de promotion du secteur privé a été adoptée pour : a) créer un environnement favorable au développement des entreprises ; b) réduire les contraintes à l'investissement privé et ; c) améliorer la compétitivité des entreprises, en particulier des PME. Dans ce cadre, le gouvernement cherche à réformer la législation relative aux investissements afin de simplifier les procédures et inciter les investissements du secteur privé.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

Le Gouvernement mauritanien s'est engagé officiellement à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Une unité gouvernementale spéciale responsable des dépenses publiques est chargée des allocations soucieuses de l'égalité des sexes. Au-delà des progrès réalisés en matière de représentation politique des femmes (introduction de quotas

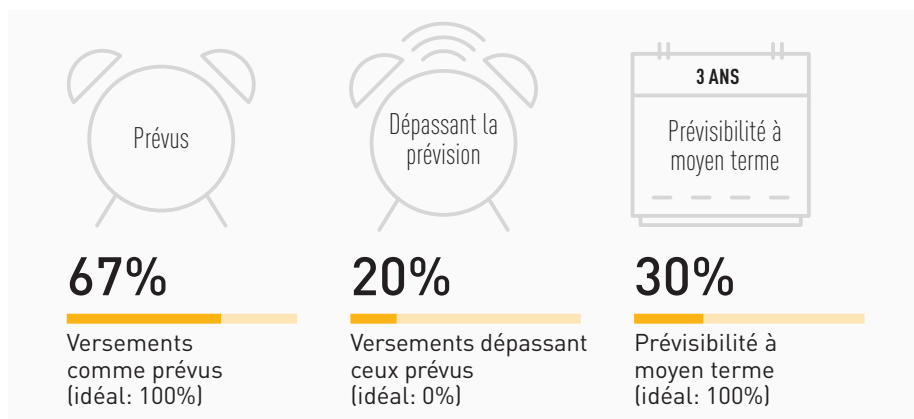
pour les femmes sur les listes électorales), les disparités et les inégalités entre les sexes persistent, notamment en ce qui concerne l'accès des femmes aux services sociaux de base et à la santé procréative, aux ressources de production, et aux possibilités de participation à la vie économique. En outre, l'absence de données ventilées par sexe empêche une

surveillance et une évaluation selon le genre. Conscient de ce problème, le Gouvernement mauritanien a formulé la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (SNIG). Pourtant, le manque de ressources financières et la faiblesse des capacités techniques et opérationnelles demeurent des obstacles majeurs à la mise en œuvre de la SNIG.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

Selon les rapports du gouvernement et des partenaires au développement, 67 % de la coopération au développement prévue en cours d'année a été versée en temps opportun. Cependant, seuls 30% de la coopération au développement est prévisible pour les trois prochains exercices, d'où le besoin d'une meilleure communication entre les partenaires et le gouvernement concernant la prévisibilité à moyen terme, notamment avec les États-Unis, le Koweït et GAVI. Aucun partenaire n'a fourni d'informations au-delà d'une année prospective.



Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

La Mauritanie a participé au sondage sur la redevabilité mutuelle de 2014. La Mauritanie dispose d'un cadre de développement et d'une politique officielle de financement du développement qui fixe les priorités de développement du pays. Dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de la coopération, le Plan d'action d'Accra et

le Partenariat de Busan, le Gouvernement mauritanien et ses partenaires ont mis en place un Comité État-Partenaire (CED) qui fonctionne à deux niveaux : a) il fournit un cadre général pour les consultations entre PTF et ; b) il facilite des réunions techniques de groupes sectoriels. Ainsi, le Groupe pour l'agriculture, l'élevage et la sécurité alimentaire vise à

maintenir un dialogue régulier et intensif sur les questions sectorielles entre les partenaires et le Gouvernement mauritanien, et à soutenir le Ministère de l'agriculture et de l'élevage ainsi que la Commission pour la sécurité alimentaire dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sectorielles en accord avec la SCAPP.

Priorités nationales pour l'avenir

“

Le nouveau plan SCAPP 2016-2030 est le plan directeur renfermant la vision à long terme de la Mauritanie en matière de développement et de priorités. Il offre un cadre unique pour le développement économique et social du pays. Il constitue également le document de référence pour les partenaires au développement, et facilite ainsi la mobilisation des ressources. Grâce à son approche sectorielle, la SCAPP met l'accent sur quatre points stratégiques : 1) la croissance économique et la stabilité macroéconomique ; 2) la réduction de la pauvreté grâce à l'accroissement des possibilités économiques pour les pauvres ; 3) le renforcement des capacités et l'augmentation des services de base ; et 4) l'amélioration de la gouvernance et du renforcement des capacités. Un cinquième point intersectoriel vise à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation et donc à améliorer la coordination de la gestion et du développement. La SCAPP est orientée vers la réalisation des OMD et inclut également les nouveaux ODD. La Mauritanie est résolue à assurer le financement du développement et l'efficacité du développement. Le pays a participé aux enquêtes officielles sur l'efficacité des financements du développement en 2006, 2008 et 2011. Les résultats ont montré que, malgré les progrès réalisés, des efforts de la part des deux parties restent nécessaires pour améliorer davantage la coordination du développement et la gestion du financement public pour le développement. Depuis lors, le Gouvernement mauritanien a mis au point un système officiel de gestion de l'information sur le financement public du développement. Les statistiques ont amélioré la transparence et fourni des informations en temps opportun sur l'état de la coopération au développement. Le pays espère que le nouveau cadre contribuera à attirer des fonds et d'autres formes de coopération pour le développement. Afin de renforcer l'efficacité de la coopération au développement, le Gouvernement mauritanien devra mieux respecter les engagements pris par les partenaires au développement et veiller à ce que ces fonds soient distribués de façon judicieuse. Cela nécessite des réformes importantes, non seulement en matière de gestion du financement public au développement, mais aussi dans des aspects plus généraux de la gestion publique. En conclusion, des progrès limités ont été observés pour certains indicateurs, tels que ceux concernant les systèmes d'achats nationaux et l'évaluation conjointe des projets. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités des gestionnaires de projet ; d'améliorer l'évaluation mutuelle et les consultations entre partenaires ; et d'utiliser les logiciels de suivi et d'évaluation pour améliorer la surveillance du financement public au développement, de la production de statistiques et des structures de gestion des projets.

”

**Houcein Mejdoub, Coordonnateur national adjoint
Ministère de l'Économie et des Finances, Gouvernement de la Mauritanie**

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et, pour la section consacrée au Contexte du pays, à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source officielle d'informations du PNUD.

Par commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et territoires ayant participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.